



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020_116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020

Délibération N° 2020/116

**Travaux de rénovation des sanitaires de l'école primaire des
CANNES: coût de l'opération et plan de financement.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les toilettes de l'École Primaire des Cannes présentent un état de dégradation important qui suscite des plaintes récurrentes du personnel et des parents d'élèves. L'ensemble du bâti : sol, mur, plafonds, appareillage sanitaire, éclairage...sont à reprendre, après une démolition complète. Il s'agit de travaux importants ne pouvant être réalisés que pendant les congés d'été 2020.

Les travaux sont les suivants :

- Démolition
- Création des nouveaux cloisonnements
- Remplacement des sols
- Remplacement / pose des faïences
- Création des sanitaires avec réseaux de plomberie associés
- Création de 2 sanitaires pour personne en situation de handicap
- Installation / mise aux normes électriques
- Travaux de faux-plafond

L'état actuel des sanitaires de l'école des CANNES nécessite donc des travaux importants, afin de garantir la sécurité et la salubrité des locaux. Les différentes interventions indispensables en termes d'hygiène, d'accessibilité, et de sécurité évoquées et chiffrées par les entreprises s'illustrent budgétairement comme suit :

- Travaux de démolition, remplacement carrelages et faïences : **40.470 euros HT**
- Travaux d'installation des cloisons de séparation & faux plafonds : **19.250 euros HT**
- Travaux de plomberie - sanitaire : **12.905 euros HT**
- Travaux de création de 2 WC PMR : **4.076 euros HT**
- Travaux d'éclairage et d'électricité : **3.135 euros HT**

Soit un montant total de : **79.836 euros HT (soixante dix neuf mille huit cent trente six euros HT).**

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation ECOLE :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	39 918€	50%
Ville d'Ajaccio	39 918€	50%
TOTAL OPERATION	79 836 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de réhabilitation des sanitaires au sein des locaux de l'école primaire des CANNES pour un montant de 79 836 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation ECOLE selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	39 918€	50%
Ville d'Ajaccio	39 918€	50%
TOTAL OPERATION	79 836 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

les travaux de réhabilitation des sanitaires au sein des locaux de l'école primaire des CANNES pour un montant de 79 836 € HT;

AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation ECOLE selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	39 918€	50%
Ville d'Ajaccio	39 918€	50%
TOTAL OPERATION	79 836 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

